



Poitiers, le 16 mars 2023

François Rigalleau
Responsable du département de psychologie

A qui de droit

Objet : attestation enseignements évalués en L3-S5 de psychologie pour l'année 2022/2023

En Licence de psychologie à l'Université de Poitiers, il existe certaines UE dans lesquelles les enseignements ne sont pas tous évalués. En L3, pour le premier semestre 2022-2023 en session 1, le département de psychologie atteste que les enseignements suivants ont été évalués :

UE1 : « Psychologie sociale : Identités et stigmatisation », « Psychologie Sociale : Estime de soi, croyances et menaces existentielles », « Psychologie cognitive : Attention – Perception » et « Psychologie cognitive: cognition et conscience »

UE2 : « Psychologie du développement : développement socio-émotionnel », « Clinique de l'identité et de l'identification » et « Démarches de l'entretien psychologique »

UE3 : « Statistiques avancées appliquées à la psychologie », « Méthode qualitative : introduction à la théorie ancrée » et « Langues vivantes »

UE4 : « Communication et langage » et « Evaluation et performance »

UE5 : « PPPE », « Numérique », « Méthodes de recherche » et « Stage ou TIR »

le 17 mars 2023, à Poitiers
François Rigalleau, Responsable du département de Psychologie

